



**VENTE D'UN TERRAIN PAR APPEL DE PROPOSITIONS
(2^e affichage)**

**LOT 6 374 307 DU CADASTRE DU QUÉBEC
SITUÉ SUR LA RUE DE L'ESPLANADE**

La Ville de Val-d'Or met en vente par appel de propositions le **lot 6 374 307 du cadastre du Québec, situé sur la rue de l'Esplanade, à des fins de construction d'un bâtiment locatif résidentiel**, étant un terrain de forme irrégulière d'une superficie de 3 397,6 mètres carrés.

Les intéressés doivent présenter une offre décrivant leur projet, accompagnée d'un plan concept montrant des vues des murs extérieurs, les divisions intérieures, le nombre de logements, l'implantation et l'aménagement extérieur qui devrait être réalisé en harmonie avec l'environnement du parc adjacent projeté. La Ville pourrait favoriser les projets comportant des unités de trois (3) chambres.

La Ville a fait réaliser les documents suivants qui peuvent être mis à la disposition du soumissionnaire :

- une étude géotechnique portant sur la construction d'un immeuble de trente (30) logements réalisée par la firme SNC-Lavalin;
- un plan-projet d'implantation d'un bâtiment projeté de 36,58 mètres sur 47,43 mètres, comportant trente (30) logements sur quatre (4) étages et quarante-trois (43) cases de stationnement extérieur.

Conditions générales de la vente

- Le **prix de vente minimal est fixé à 200 000 \$** plus les taxes applicables;
- Le prix est payable comptant lors de la signature de l'acte de vente;
- L'acte de vente devra être conclu dans un délai de soixante (60) jours suivant l'octroi;
- La vente est consentie sans garantie de qualité;
- La Ville ne fournit aucun certificat ou plan d'arpentage;
- Tous les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Obligations de l'acquéreur qui devront apparaître à l'acte de vente

- Assumer le coût de raccordement de l'immeuble aux réseaux d'aqueduc et d'égout à partir des réseaux municipaux situés dans la rue;
- Construire l'immeuble au cours des deux (2) années suivant la vente;

- Ne pas vendre ce terrain à un tiers avant d'y avoir construit un bâtiment locatif exclusivement destiné à l'habitation, comportant un minimum de vingt (20) unités de logement, conforme à la réglementation en vigueur, lequel devra avoir été occupé pour une période minimale d'un an;
- La construction de tout bâtiment complémentaire isolé est interdite; l'acquéreur peut prévoir des lieux d'entreposage à l'intérieur du bâtiment principal;
- La construction de tout type de clôture est interdite. Un aménagement paysager comportant une haie est cependant accepté; une attention particulière doit être portée à l'esthétisme et aux aménagements en harmonie avec l'environnement du parc adjacent projeté;
- Les normes minimales relatives au nombre de cases de stationnement suffisant pour desservir l'immeuble devront être dûment respectées;
- Advenant le défaut de l'acquéreur de donner suite à ces engagements dans le délai imparti, il devra rétrocéder le terrain à la Ville à ses frais, au prix payé duquel sera conservée par la Ville une somme correspondant à 10 % du prix, et sans restitution pour quelque acompte, taxe, amélioration ou construction.

Toute personne intéressée doit transmettre son offre par écrit accompagnée d'une résolution autorisant son représentant à agir s'il s'agit d'une personne morale, ainsi que d'un dépôt par traite bancaire d'un montant correspondant à 25 % du prix offert, lequel sera appliqué comme acompte au prix de vente advenant l'acceptation de l'offre, ou retourné au soumissionnaire en cas de refus.

L'offre, la résolution et la traite bancaire doivent être transmises dans une enveloppe scellée portant la mention « **SOUSSION – LOT 6 374 307 DU CADASTRE DU QUÉBEC (2^e affichage)** » au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville au 855, 2^e Avenue, à Val-d'Or, J9P 1W8, **avant 16 h (heure locale) le vendredi 19 février 2021.**

L'ouverture des soumissions aura lieu le lundi 22 février 2021 à 13 h 30, dans la salle du conseil, située à l'adresse précédemment mentionnée. La Ville ne s'engage à accepter ni la meilleure offre, ni aucune des offres reçues et elle n'encourt aucune obligation envers les offrants. Par ailleurs les soumissionnaires pourraient être invités subséquemment à présenter leurs projets aux membres du conseil de ville si ces derniers le jugent à propos.

Le présent appel de propositions n'est pas visé par les règles d'adjudication des contrats prévus aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes et ne constitue pas un appel d'offres public au sens de cette loi.

Pour informations, veuillez contacter le Service du greffe à l'adresse précédemment mentionnée ou au numéro 819-824-9613 poste 2237.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 8 février 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**